



CENTRE DE GESTION

DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

— DE LA SARTHE —



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
— DE LA SARTHE —

LE DOCUMENT UNIQUE **d'Évaluation des Risques** **Professionnels (EvRP)**

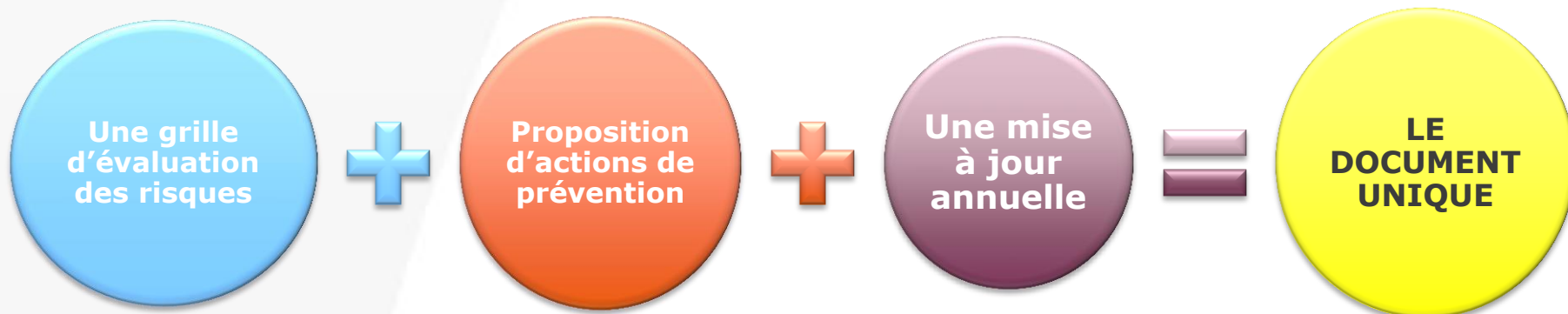
Les objectifs de la démarche

- ↳ **RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES**
- ↳ **AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- ↳ **SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES AGENTS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**
- ↳ **METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES PÉRENNE**
- ↳ **RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES**



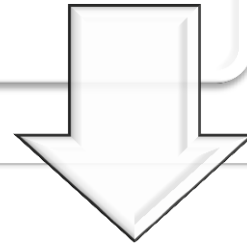
Le document unique d'évaluation des risques professionnels :

- ✔ Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre.
- ✔ Plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans les collectivités et la pérenniser.
- ✔ Ce document doit être mis à jour au minimum chaque année.



1991

Obligation pour tout employeur d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé des agents.

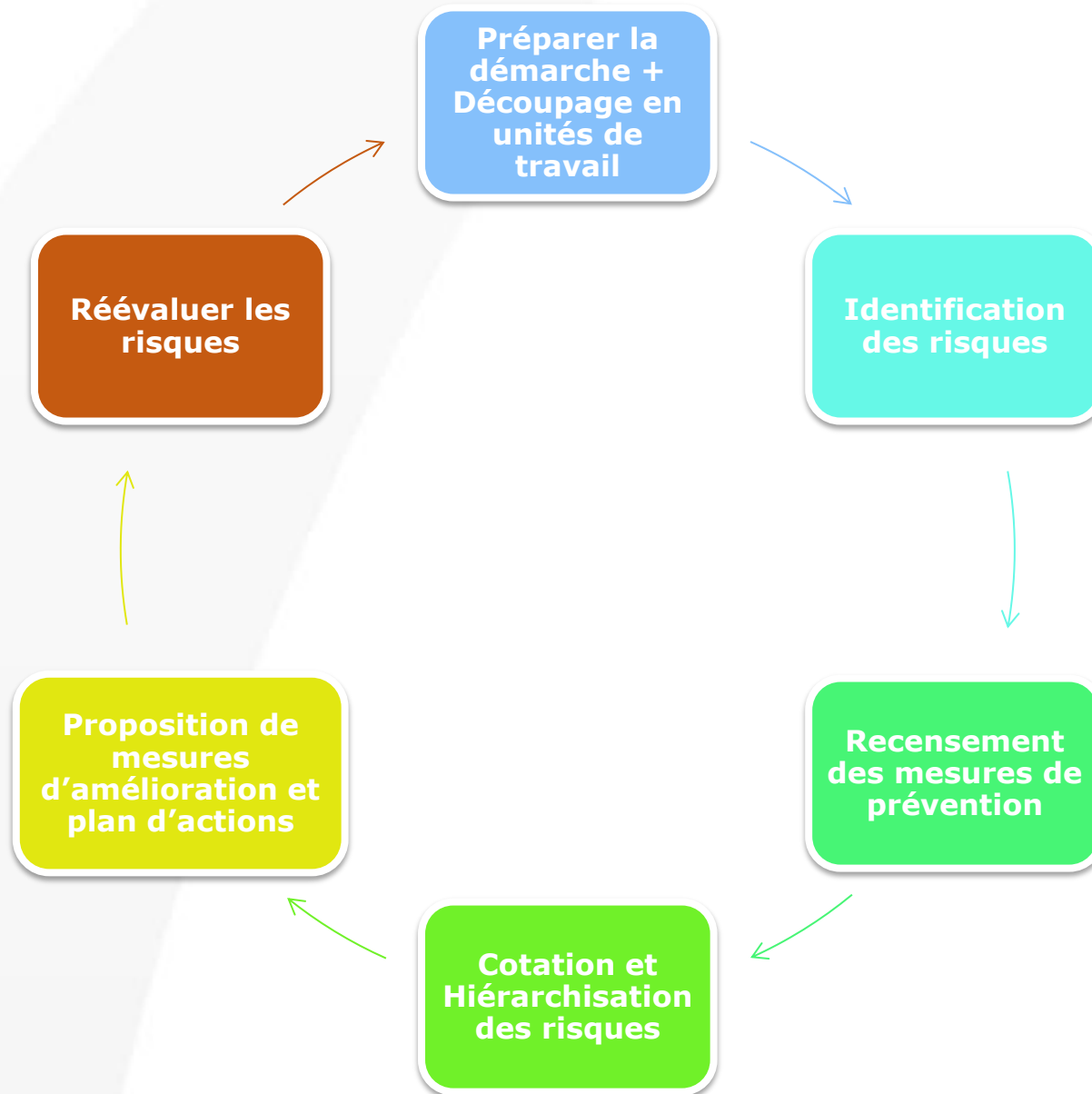


2001

Obligation pour tout employeur de transcrire et mettre à jour dans « un document unique » les résultats de l'évaluation des risques professionnels.



La méthodologie proposée par le CDG 72







Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 1: Préparation de la démarche

L'objectif de cette étape est de constituer **un groupe de travail**, de définir les **unités de travail** de la collectivité et de communiquer la démarche à l'ensemble des élus et des agents.

Le groupe de travail est constitué au minimum de :

-  **Un élu référent**
-  **Un agent référent**
-  **Un assistant de prévention**
-  **Un préventeur du centre de gestion**



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 1: Découpage en unités de travail

L' UNITÉ DE TRAVAIL :

Correspond à un service, un bâtiment ou tout autre qualificatif général. Ainsi on aura comme unité de travail, le service administratif, le service technique, la mairie, la bibliothèque,



LE POSTE DE TRAVAIL :

Correspond au(x) type(s) de métier(s) exercé(s) par l'agent. Par exemple, agent administratif, responsable de service, agent technique polyvalent, ...



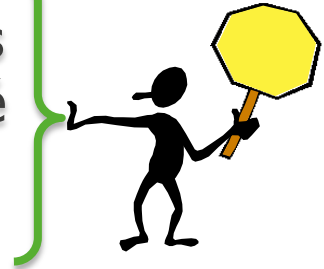
L' ACTIVITÉ :

Correspond à la catégorie de tâches comme l'entretien des bâtiments, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie, l'accueil du public...

Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 2 : Identification des risques

L'objectif est de rechercher les risques associés à toutes les activités recensées dans une unité de travail.



- ↳ Réaliser des entretiens sur le terrain avec les agents.
- ↳ Faire l'analyse complète des conditions de travail et des méthodes réelles de travail.



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 3 : Recensement des mesures de prévention

Lors des visites et entretiens, un bilan des mesures de prévention et/ou de protection existantes sera effectué:

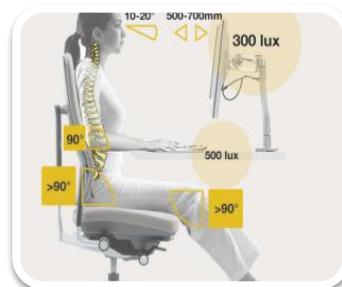
MESURE(S) TECHNIQUE(S):

Equipements de protection individuelle, matériels spécifiques adaptés à l'activité, ...



MESURE(S) ORGANISATIONNELLE(S):

organisation du travail spécifique, aménagement de poste, ...



MESURE(S) INFORMATIONNELLE(S):

formation à la sécurité, affichage, habilitation, ...



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 4 : Cotation et Hiérarchisation des risques

Une fois les risques identifiés, on procède à la hiérarchisation des risques, selon le principe de cotation suivant :



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 4 : Cotation et Hiérarchisation des risques

RISQUE FINAL :

Valeur numérique de 1 à 4000 permettant de définir des priorités.

MAÎTRISE DU RISQUE :

Prise en compte des actions de prévention et de protection existantes

RISQUE FINAL

=

RISQUE BRUT

×

MAÎTRISE (DE 0,01 à 1)



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 5 : Proposition de mesures d'amélioration et d'un plan d'actions

Proposer des mesures de prévention pour supprimer ou réduire les risques mis en évidence précédemment.

Prendre en compte, dans la mesure du possible, les aspects
TECHNIQUES,
ORGANISATIONNELS et
INFORMATIONNELS.

Mettre en œuvre en priorité les
actions correspondant aux
risques les plus élevés
(priorité 1).

Supprimer
le risque

Maîtriser
le risque

Réduire
le risque

Après examen de la faisabilité de chacune de ces propositions d'actions, le groupe de travail proposera aux élus un programme d'actions annuel ou pluriannuel en fonction des priorités dégagées.



Les étapes de la méthode d'analyse des risques.

Étape 6 : Réévaluer les risques



Le document unique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Sa mise à jour régulière doit lui permettre de se parfaire au fil du temps.

Conclusion

- ↳ Le document unique d'évaluation des risques professionnels est la première étape d'une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail des agents.
- ↳ L'évaluation des risques professionnels est une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et non une « inspection » sur le contenu et/ou la qualité du travail de l'agent.